



Le traditionnel discours de fin d'année était très attendu en cette période où le Cameroun traverse l'une si l'on peut la pire crise politique et sécuritaire de ces dernières années. Et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il n'y est pas allé de mains mortes pour scruter et dénoncer avec véhémence certains problématiques notamment celle de la crise post électorale et les acteurs qui y ont d'une certaine manière participé notamment la brigade anti-sardinard.

En effet, depuis plus d'un an, certains membres de la diaspora camerounaise, regroupés au sein de l'organisation dénommée « Brigade anti-sardinard », organisent des manifestations pour contester les résultats de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018 qui donnaient le président sortant, Paul Biya, largement vainqueur devant l'opposant Maurice Kamto.

Parlant de cette organisation il dira : je cite « S'agissant du comportement excessif de certains de nos compatriotes de la diaspora – qu'ils soient ou qu'ils ne soient plus Camerounais – je pense qu'ils devraient, par patriotisme, s'abstenir de propos négatifs à l'égard de leur pays d'origine. On doit toujours respecter sa patrie, ses institutions et ceux qui les incarnent », a conseillé le Chef de l'État.

Il continuera en disant : « Lorsque celui-ci s'est prononcé à travers des élections libres et transparentes, et que les résultats sont proclamés après l'examen d'éventuels recours, ces

résultats doivent être respectés et acceptés par tous. Ce ne sont ni les réseaux sociaux, ni tel ou tel organe de presse qui peuvent changer les résultats d'une élection, encore moins les manifestations illégales, les violences et les attaques personnelles ou haineuses ». Qu'on se rappelle que j'avais dit en son temps : « Débattons, ne nous battons pas. » Ainsi se comportent les citoyens d'un pays démocratique. Si l'on veut participer à la vie démocratique de son pays, il faut en respecter les règles et militer dans les partis politiques dont l'activité s'exerce dans le cadre du respect de la loi. Il sera loisible de le vérifier lors des prochaines élections municipales et législatives du 09 février 2020 », a-t-il conclu.